

Répondre aux problématiques des jeunes sur la sexualité

Dans l'Yonne, huit centres de planification familiale permettent un accès aux informations sur la sexualité et la contraception, aux consultations médicales gratuites et à l'accompagnement dans les démarches en vue d'une IVG (intervention volontaire de grossesse).



Au centre de planification familiale d'Auxerre, rue de l'Étang Saint-Vigile dans les locaux du Conseil Général, la secrétaire, spécialement formée à l'écoute, accueille les adolescents. Puis, la conseillère conjugale les reçoit dans « le bureau où l'on parle ». Si Maryvonne Raphat l'a baptisé ainsi, c'est parce que les jeunes viennent là « faire leurs confidences, parler des choses qui les préoccupent ».

Ils y trouvent une information sur la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, peuvent pratiquer un test de dépistage, de grossesse, venir chercher préservatifs et pilule du lendemain, consulter le médecin pour prescription et suivi d'une contraception, être accompagnés en vue d'une IVG (entretien obligatoire pour les mineurs)... Le tout sans autorisation parentale et gra-

tuitement. « Une adolescente peut ainsi se faire prescrire une contraception pendant plusieurs années sans en informer ses parents, explique le Dr Éva Saute-Guillaume, sous-directrice de la PMI (Protection maternelle et infantile). Nous tenons énormément au respect de cette possibilité légale qui rend le dispositif de prévention efficace. »

Confiance et respect

Composés chacun d'un médecin, d'une conseillère conjugale, d'une secrétaire et d'une sage-femme, les huit centres du département ont effectué 1 900 consultations médicales et les conseillères conjugales mené 785 entretiens (dont 248 de mineurs et 25 de jeunes hommes) en 2008. Les conseillères conjugales et les sages-femmes ont également assuré 151 informations en milieu scolaire (collège à partir de la 4^e et lycée), soit 3 800 élè-

Huit centres dans le département

La planification familiale (à ne pas confondre avec le Planning familial, mouvement associatif et militant) est une compétence légale du Conseil Général. Le dispositif est coordonné par le Dr Christine Berthilier et placé sous la responsabilité du Dr Éva Saute-Guillaume. Les centres accueillent principalement des mineurs mais sont ouverts à tous.

- > Auxerre : Tél : 03 86 72 88 73
- > Avallon : Tél : 03 86 34 95 32
- > Joigny : Tél : 03 86 62 46 88
- > Migennes : Tél : 03 86 92 11 64
- > Saint-Florentin : Tél : 03 86 43 41 18
- > Sens : Tél : 03 86 86 19 88
- > Tonnerre : Tél : 03 86 54 85 00
- > Toucy : Tél : 03 86 44 42 00

À noter également : permanence de la conseillère conjugale au centre hospitalier d'Auxerre.

Numéro vert : 0 800 89 15 09

ves concernés. « Ici, on peut parler en toute confiance et le temps n'est pas compté, précise Maryvonne Raphat, douze ans d'ancienneté dans le métier et deux grands enfants (« un bon laboratoire »). Tranquillement, nous allons dédramatiser, rassurer. » Parfois cependant, la situation est grave lorsqu'un test de grossesse, par exemple, se révèle positif. Il faut alors accompagner la jeune fille dans sa réflexion : « Il est important de pouvoir exprimer ses angoisses, de réfléchir à la décision à prendre pour cette grossesse et de l'aider à pouvoir aborder le problème avec les parents. Nous travaillons aussi beaucoup avec les infirmières scolaires. Dans tous les cas, c'est toujours l'adolescente qui décide. »

Nathalie Hadrbolec

contact@nathalie-hadrbolec.com